



Arsene, 1^{er} cabinet indépendant en droit fiscal, poursuit sa croissance avec la nomination de Romain Daguzan

Paris, le 19 janvier 2023 - Arsene, premier cabinet d'avocats d'affaires français et indépendant exclusivement spécialisé en fiscalité, annonce la cooptation de Romain Daguzan (Fiscalité Corporate et internationale / Contentieux).



Romain Daguzan, 39 ans, avocat spécialisé en fiscalité de l'entreprise et des dirigeants ainsi qu'en contrôle et contentieux fiscal.

Intervenant sur des dossiers à haut niveau de technicité, Romain a acquis une expérience pointue en matière de contrôle et contentieux, notamment en matière de procédures spécifiques et de règlements alternatifs. Il s'est illustré dans le cadre de la défense de contribuables lors de contentieux offensifs rétablissant ainsi leurs droits au regard des normes supérieures, notamment européennes (intégration fiscale horizontale, retenue à la source et liberté de circulation des capitaux, etc.).

Il conseille de nombreux groupes français et internationaux, en particulier dans les secteurs pharmaceutiques, de l'assurance, du luxe et des start-ups, ainsi que leurs dirigeants dans leur gestion fiscale quotidienne et leurs opérations exceptionnelles.

Outre ses enseignements à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne, Romain publie régulièrement des articles dans des ouvrages et revues spécialisés.

Diplômé d'un Master 2 de droit fiscal à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne, il a débuté sa carrière au sein du cabinet Fidal en 2011 avant de rejoindre Arsene en 2014.

En cooptant à nouveau un avocat actif au sein du cabinet, Arsene poursuit sa stratégie de développement fondée notamment sur la promotion interne et la transmission générationnelle.

Denis Andres, Managing Partner du cabinet Arsene, commente « *Les plus jeunes générations qui viennent étoffer notre dispositif sont le gage d'un bel élan pour toujours mieux anticiper les nouveaux enjeux stratégiques de nos clients ; cette cooptation est assurément une n^{ième} manifestation de notre volonté – et capacité ! – de promouvoir les hommes et femmes de talent qui composent nos équipes d'aujourd'hui et qui seront l'incarnation des associés de demain. Cette transmission intergénérationnelle continue d'assurer notre indépendance, le développement harmonieux du cabinet et pérennise la complémentarité de nos expertises à un niveau d'exigence technique et opérationnelle qui s'impose à tous. Les qualités humaines et professionnelles de Romain sont un atout majeur pour le futur.* »

Désormais fort de 25 associés et 160 collaborateurs, dont plus de 140 avocats fiscalistes, Arsene conforte son positionnement d'acteur incontournable du marché de la fiscalité en France et à l'international en offrant, à l'ensemble de ses clients, un service à haute valeur ajoutée dans le conseil en fiscalité. Le cabinet affiche, par ailleurs, une croissance annuelle de son chiffre d'affaires depuis ses débuts.

Depuis sa création en 2004, Arsene s'est imposé en France comme le premier cabinet d'avocats indépendant en droit des affaires exclusivement spécialisé en fiscalité. Le cabinet intervient tant en conseil qu'en contentieux sur l'ensemble des domaines de la fiscalité : gestion fiscale des entreprises, contrôle et contentieux, fiscalité

personnelle pour la clientèle privée, fiscalité immobilière, conseil et contentieux douaniers, fiscalité des prix de transfert, TVA, taxes et contentieux URSSAF, R&D et Crédit Impôt Recherche, ou encore taxes et contributions locales. Particulièrement présent dès sa création dans le domaine de la fiscalité de l'entreprise, le cabinet accompagne aujourd'hui une clientèle, tant française qu'internationale, constituée d'entreprises de toute taille sur l'ensemble du territoire (CAC40, SBF 120, ETI, PME et startups), de gestionnaires de fonds d'investissement, ainsi que de dirigeants et entrepreneurs, sur l'ensemble de leurs enjeux fiscaux.

À propos d'Arsene

Arsene est le premier cabinet d'avocats indépendant, exclusivement spécialisé en fiscalité.

Membre fondateur du réseau international Taxand (50 pays, 400 associés, 2500 fiscalistes), le cabinet est indépendant de toute firme d'audit ou juridique.

Créé en 2004, le cabinet offre un service sur-mesure dans tous les principaux domaines d'activité.

Forte de 25 associés parmi les 160 fiscalistes établis à Paris, l'équipe d'Arsene accompagne ses clients dans la gestion de leur fiscalité, dans un environnement international.

www.arsene-taxand.com

Contacts media : Enderby

Camille Pan – T +33 (0)6 38 73 78 38 – cpa@enderby.agency

Damien Piganiol – T +33 (0)6 46 45 21 23 – dpi@enderby.agency

32, rue de Monceau, 75008 Paris

T : + 33 1 70 38 88 00

F : + 33 1 70 38 88 10

www.arsene-taxand.com

ARSENE
❖ TAXAND NETWORK